

KCPA

Association Sportive du Karting Club du Pays de l'Agenais
FEDERATION FRANCAISE DE SPORT AUTOMOBILE

REGLEMENT DU TROPHEE BRUNO GARCIA – PHILIPPE ORSI ANNEE 2009

Article 1 :

L'AS Karting Club du Pays de l'Agenais organise le trophée "Bruno Garcia – Philippe Orsi" sous l'égide de la Commission Régionale de Karting et de la FFSA, sur le circuit du Pays de l'Agenais à 47390 LAYRAC, d'une longueur de 1174 m x 8 m (homologation n°545). Le trophée se déroulera sur trois journées, les **19 avril, 14 juin et 27 septembre 2009**.

Article 2 :

En sus des présents articles, le trophée se déroulera conformément à la réglementation nationale FFSA, règlement sportif, technique et ses trophées, sauf l'article 2 de ce dernier redéfini comme suit :

1° L'addition des points s'effectuera par addition des points des trois journées.

2° Les pré-finales et finales, soit 6 manches, seront comptabilisées pour le classement final du trophée.

3° Seuls seront retenus les 5 meilleurs résultats des 6 manches.

4° Quatre points supplémentaires seront attribués aux pilotes ayant participé aux trois journées.

5° En cas d'égalité, les résultats chronométrés de la dernière journée départageront les pilotes ex æquo.

6° L'attribution des points se fera suivant le décompte ci-après : 1^{er} 35 points, 2^{ème} 33, 3^{ème} 32, 4^{ème} 31 points, etc.

Article 3 :

Le trophée "Bruno Garcia – Philippe Orsi" est ouvert à tout pilote possédant une licence compétition validée par la FFSA. Les catégories acceptées sont : Mini-kart, Minime, Cadet, Nationale, Open, KZ125, KZ125 Gentlemen, FFSA, X30, Rotax Max, Rotax Max Master.

Les catégories Rotax se dérouleront séparément et suivant le règlement SODI.

Article 4 :

La participation est subordonnée au règlement d'un droit d'engagement fixé forfaitairement à 90 € par épreuve droit de piste et camping inclus. L'engagement doit être envoyé au KCPA.

Article 5 :

Les pneumatiques seront en gestion libre pour les 3 courses.

Article 6 :

La remise des prix aura lieu à l'issue de la troisième journée de course, le dimanche 27 septembre 2009. Toutefois lors des deux autres épreuves, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Article 7 :

Le trophée "Bruno Garcia – Philippe Orsi" est doté de lots récompensant tous les pilotes. Les primes en argent seront attribuées au prorata des points obtenus dans le trophée. Seuls 40 % des pilotes seront récompensés dès lors qu'il y a 10 participants suivant le barème ci-après :

1^{er} 174 € ; 2^{ème} 143 € ; 3^{ème} 112 € ; 4^{ème} 66 € ; 5^{ème} 51 € ; 6^{ème} 36 €

Chacun des 6 premiers lauréats recevra également une coupe. Les prix seront réglés par chèque bancaire. Pour ceux qui n'ont pas de prime, attribution d'un lot jusqu'au dernier.

Si moins de 10 pilotes dans la catégorie, les lots seront attribués aux quatre premiers suivant le barème ci-après :

1^{er} 112 € ; 2^{ème} 81 € ; 3^{ème} 66 € ; 4^{ème} 51 €

Chacun des 4 premiers lauréats recevra également une coupe. Du 5^{ème} au dernier, attribution d'un lot.

Article 8 :

L'AS KARTING CLUB DU PAYS AGENAIS se réserve le droit d'annuler le trophée pour toute raison qu'elle jugerait suffisante. Dans ce cas, les engagements déjà versés seraient remboursés en tenant compte des participations aux épreuves, sans prétendre, pour les pilotes, à une quelconque indemnisation.